



Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue au 120 rue Principale à Saint-Moïse, le **5 décembre 2022**, à 19h30, sous la présidence de Monsieur Patrick Fillion, maire.

Sont présents : Madame Sonia Bouchard, conseillère # 1
Monsieur Nelson Sirois, conseiller #2
Madame Diane Parent, conseillère # 3
Monsieur Maxime Anctil, conseiller # 4
Madame Nancy Côté, conseillère # 5
Madame Guylaine Kenney, conseillère # 6

Sont absents :

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière

Formant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte par le président.

170-22

ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Madame Sonia Bouchard, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour, de laisser ouvert l'item « Divers » et d'accepter le procès-verbal du 7 novembre 2022.

Maire

LISTES DES FACTURES

SALAIRES et DÉDUCTIONS	
Cotisations de l'employeur	2 435.45
Administration	4 388.30
Coordonnateur en loisir	3 873.98
Eau potable & Aqueduc	2 123.55
Voirie	6 316.50
RÉSEAU ROUTIER	
Entretien, réparation véhicule et équipement	1 749.63
Nivelage routes	1 099.34
Enlèvement de la neige (1/6)	27 859.43
Article quincaillerie, pelle-traineau, chaîne, lime	136.56
Gestion castors	527.52
Essence, huile et diesel	1 049.08
MATIÈRES RÉSIDUELLES	
Collecte ordure et récupération	2 330.27
Ajustement tonnages matières résiduelles	568.76



LOISIR INTERMUNICIPAL	
Téléphone cellulaire	54.00
Frais médiaposte	209.79
License office 365	20.68
DIVERS	
Électricité (éclairage public)	318.37
Électricité (eaux usées, route 297)	779.35
Électricité (centre municipal, 120 rue Principale)	692.81
Électricité (bureau, 117 rue Principale)	241.04
Électricité (puit, 54 chemin Kempt)	480.36
Électricité (patinoire, 15 rue Fraser)	306.25
Électricité (garage, 270 route 132)	339.19
Électricité (réservoir, route de la Montagne)	52.38
Électricité (sentiers lumineux)	457.37
Téléphone (lignes alarme, eau potable)	254.08
Téléphone (cellulaire)	36.62
Fond d'information du territoire	10.00
Contrat service photocopieur	1 386.65
Frais de poste (journal)	128.96
Frais de poste (analyse d'eau potable et usée)	139.75
Papeterie et fourniture de bureau	338.01
Frais de poste (timbres)	211.56
Réparation réfrigérateur cuisine	467.84
Analyse eau potable et eau usée	163.16
MRC- honoraires informatique	259.97
Terrassement protection hivernale	287.44
Remplacement cellulaire concierge	21.85
Location abri toile	603.62
Obligation et intérêts-chemin Kempt No 139-22	149 987.92
Don- La Guignolée de la Vallée No 148-22	200.00
Don- La Ressource No 149-22	50.00
Don-Maison des familles, souper de Noël No 150-22	100.00
Don- Polyvalente Amqui, album finissants No 151-22	75.00
Don-Polyvalente Sayabec, programme musique No 152-22	100.00
Don- Amirams No 153-22	100.00
Achat Terrain- Frais notaire et taxes No 157-22	1 406.23
Assurances - renouvellement 2022-2023 No 158-22	14 754.24
Renouvellement service informatique comptable No 160-22	7 625.14
PRABAM-garage municipal No 163-22	33 479.86
PSISPRE-bande de patinoire No165-22	45 130.52
TECQ-mise aux normes eau usée No 168-22	2 177.95

317 906.33

Mention Disponibilité de crédits

Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Moïse certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces factures.

Nadine Beaulieu, dg/gref-trés



171-22 **ACCEPTATION DES FACTURES**

Il est proposé par Madame Guylaine Kenney, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des factures énumérées précédemment.

Maire

172-22 **APPUI**

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse appuie l'initiative du Regroupement des Comités d'Éducation de la Matapédia (ReCEM), en vue d'une demande de soutien financier à la mission globale.

Maire

173-22 **DON**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Nelson Sirois et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'achat de deux drapeaux du Québec, au montant de 210,00\$ plus taxes, comme participation financière pour la Société nationale de l'Est du Québec.

Maire

174-22 **OBLIGATION ET INTÉRÊTS**

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Madame Guylaine Kenney et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le deuxième versement des intérêts pour l'année 2022, au montant de 2 045,03\$ sur le règlement d'emprunt pour le raccordement du nouveau puit.

Maire



175-22

FERMETURE BUREAU

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise la fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes du 23 décembre 2022 au 3 janvier 2023.

Maire

176-22

ACHAT ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE

Il est proposé par Monsieur Nelson Sirois, appuyé par Madame Sonia Bouchard et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'achat d'un ordinateur portable, au montant de 1070,35\$.

Maire

177-22

DATE ADOPTION BUDGET

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse fixe la date de l'adoption des prévisions budgétaires 2023 ainsi que de l'adoption du plan triennal d'immobilisations 2023-2024-2025, au Jeudi 15 décembre 2022 à 19h30 au centre municipal, 120 rue Principale.

Maire

178-22

POINT DE SERVICE DE SANTÉ

Il est proposé par Madame Guylaine Kenney, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse renouvelle la contribution financière de 5 000,00\$, pour l'année 2023, pour le Point de service de santé (CLSC) à Saint-Moïse.

Maire



179-22 **LOISIR INTERMUNICIPAL**

Il est proposé par Madame Guylaine Kenney, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte de verser comme quote-part pour la Ressource en loisir intermunicipal pour l'année 2023, un montant de 17 864,00\$.

Maire

180-22 **TRANSFERT SURPLUS BUDGÉTAIRE**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise la secrétaire-trésorière à employer le surplus budgété pour certains items pour couvrir les dépenses supplémentaires de d'autres, afin d'équilibrer le budget de l'année 2022.

Maire

181-22 **PRABAM-THERMOPOMPE**

Il est proposé par Madame Sonia Bouchard, appuyé par Monsieur Nelson Sirois et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des factures totalisant 28 772,49\$, de Decarteq et 3 259,19\$ de Harvey et fils, pour le projet d'installation de thermopompe au centre municipal et à la mairie.

Maire

182-22 **PRABAM-CENTRE MUNICIPAL**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Sonia Bouchard et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte la soumission de Fenetech pour le projet de remplacement des fenêtres et portes du centre municipal au montant de 28 913,18\$.

Maire



183-22 **CENTRE SPORTIF**

Il est proposé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte la soumission de Fenetech pour le remplacement de la porte de sortie du côté de la patinoire, au montant de 2 791,95\$.

Maire

184-22 **TECQ-EAU USÉE**

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement du décompte #2 au montant de 1 180,68\$, de Tetrattech pour le projet de mise aux normes Eau usée.

Maire

185-22 **TECQ VOIRIE ET PONCEAU**

Il est proposé par Monsieur Nelson Sirois, appuyé par Madame Sonia Bouchard et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement de la retenue de garantie (5%) au montant de 17 806,70\$ pour les travaux de voirie et ponceaux des routes Paradis, Thibeault et Ste-Jeanne.

Maire

186-22 **PROGRAMME TECQ**

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Madame Guylaine Kenney, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que :



La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions des coûts des travaux admissibles.

Maire

187-22

PAVL-APPEL D'OFFRES REGROUPE

Mandat à la MRC de La Matapédia- Appel d'offres regroupés pour travaux d'entretien de la voirie

Considérant que la municipalité de Saint-Moïse doit effectuer des travaux d'entretien sur son réseau routier;

Considérant que la procédure d'appels d'offres regroupés permet d'obtenir de meilleurs prix, des meilleures dates de réalisation et de faciliter la coordination des travaux;

Considérant que la municipalité de Saint-Moïse désire être incluse dans l'appel ou les appels d'offres regroupés des travaux suivants :

- Scellement des fissures;



Considérant qu'à la suite de l'ouverture des soumissions, la municipalité de Saint-Moïse ne pourra pas se retirer de l'appel ou des appels d'offres sous prétexte que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire n'est pas avantageux pour elle;

Considérant qu'à la suite de l'ouverture des soumissions, la municipalité de Saint-Moïse pourra se retirer de l'appel ou des appels d'offres si le prix soumis par le soumissionnaire dépasse de 15% l'estimation du coût de ses travaux;

Considérant que l'employé municipal des travaux publics de la municipalité assurera la surveillance des travaux.

En conséquence, il est proposé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse :

1. De mandater le Service de génie municipal afin qu'il prépare le devis d'appels d'offres regroupés concernant les travaux d'entretien de la voirie;
2. D'autoriser le lancement des appels d'offres regroupés;
3. D'autoriser le Service de génie municipal de la MRC de La Matapédia à effectuer la coordination des travaux d'entretien.

Maire

188-22

GESTION DES ACTIFS

Mandat au Service de génie municipal de la MRC de LA Matapédia pour démarrage du projet

Considérant que la municipalité de Saint-Moïse désire mettre en place une politique de gestion des actifs;

Considérant qu'une politique de gestion des actifs a pour but :

- De développer une vision à long terme afin de mieux analyser les impacts des décisions prises aujourd'hui sur les générations futures;
- Prendre en compte le cycle de vie globale des actifs municipaux dans les processus décisionnels;
- Informer les élus, de façon objective, pour faciliter les prises de décisions éclairées sur les investissements de la municipalité, en considérant les besoins réels à long terme versus les aspirations à court terme;
- Faciliter la priorisation des investissements;
- Optimiser la maintenance et le remplacement des actifs existants, ainsi que le développement de nouveaux actifs;
- Rendre les décisions objectives afin d'effectuer les bonnes interventions aux bons endroits et aux bons moments;



- Établir et d'offrir des niveaux de services en toute connaissance de cause;
- De déterminer les coûts de construction, d'entretien, de maintenance et de remplacement des actifs actuels et futurs;
- De maintenir et d'améliorer le système d'inventaire de données, ce qui assurera, entre autres, un maintien de la mémoire institutionnelle à la suite du départ du personnel.

Considérant qu'à la suite de l'ouverture des soumissions, la municipalité de Saint-Moïse ne pourra pas se retirer de l'appel ou des appels d'offres sous prétexte que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire n'est pas avantageux pour elle;

Considérant que le Service de génie municipal propose d'initier et de coordonner dans un projet global à l'échelle de la MRC;

Considérant que le Service de génie municipal a soumis une proposition d'honoraire de 2 275,00\$ afin d'accompagner la municipalité à mettre en place leur politique de gestion des actifs de même qu'à répertorier les infrastructures de la municipalité et les données actuellement disponibles;

En conséquence, il est proposé par Madame Sonia Bouchard, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte la proposition d'honoraires du Service de génie municipal au montant de 2 275,00\$ afin d'effectuer les travaux suivants :

- Accompagner la municipalité afin de mettre en place une politique de gestion de actifs;
- Répertorier les infrastructures de la municipalité;
- Répertorier les données actuellement disponibles;
- Effectuer le suivi et la coordination auprès de la municipalité.

Maire

189-22

BILAN DE L'EAU

Il est proposé par Madame Guylaine Kenney, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte le dépôt du rapport sur le bilan sur la consommation de l'eau potable pour l'année 2022 dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

Maire



190-22

CAHIER PLAN DIRECTEUR EAU

Il est proposé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte le déboursier un montant de 1 500,00\$ pour la réalisation d'un cahier plan directeur d'Eau (PDE) pour son territoire.

Maire

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'assemblée déclare la séance levée à 21h50.

Président

Secrétaire

